

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE BOURG-DE-THIZY
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Juillet 2011

DERNIERE SEANCE DU 16 JUIN 2011 : le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

I / SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. Daniel LARGENT, 1^{er} Adjoint, rapporteur, rappelle que lors de sa réunion du 12 mai 2011, le Conseil a été informé du projet de Schéma de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet du Rhône et a décidé de différer son avis sur ce projet à la séance du 7 juillet.

Il convient de rappeler que l'article 35 de la Loi de réformes des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoit l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale à travers l'établissement d'un schéma départemental de coopération intercommunale et confie au préfet le soin d'élaborer ce projet et de le présenter à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI). Ce projet nous a ainsi été notifié par courrier du 29 avril 2011.

Conformément aux dispositions législatives, les Collectivités doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de cette notification.

Le Schéma de Coopération Intercommunale doit prendre en compte les orientations suivantes :

- la constitution d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant au moins 5000 habitants
- l'amélioration de la cohérence spatiale au regard du périmètre des unités urbaines, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale,
- l'accroissement de la solidarité financière,
- la réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes,
- le transfert des compétences des syndicats de communes ou des syndicats mixtes,
- la rationalisation des structures compétentes en matière d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et des principes de développement durable

Sur ces fondements, le schéma qui nous est ainsi proposé prévoit :

1/ le regroupement entre :

- La Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis Thizy
- avec la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues
- et les Communes de Chamelet, Létra et Sainte-Paule

2/ une évolution des Syndicats intercommunaux avec :

- la fusion entre le Syder et le Sigerly.
- la substitution d'une simple convention entre les communes au SIVOM Sportif et Culturel de Thizy et Bourg-de-Thizy
- le maintien des SIVU « Enseignement Artistique » et « le Florentin »

L'Association des Maires de France (AMF) a publié un communiqué de presse dans lequel elle formule un certain nombre de propositions et d'évolutions législatives qui sont apparues nécessaires à l'occasion des échanges :

- la fixation par la loi d'une clause de revoyure obligatoire avant décembre 2015
- la possibilité pour les préfets d'inscrire dans les schémas la création de syndicats, principalement dans le domaine scolaire
- l'application, seulement à compter du renouvellement général du conseil municipaux, des règles relatives à la composition du conseil communautaire et du bureau, en cas de fusion de communautés ou de transformation-extension

Le SYDER quant à lui, dans sa séance du 21 Juin dernier, a émis un avis défavorable au projet de schéma proposé au motif suivant :

- le Syder est le syndicat départemental historique, créé depuis 1950 par le rapprochement de syndicats primaires, pour l'organisation de la distribution publique d'électricité du Rhône et appelle les communes non-adhérentes lui déléguer cette compétence

Le Conseil Municipal de COURS-LA-VILLE a émis un avis défavorable à ce projet de Schéma souhaitant l'intégration des communes de la Loire : Lagresle, Sevelinges, Le Cergne, Combret et St-Victor s/Rhins et le retrait des communes du Rhône : Chamelet, Létra, et Saint-Paule du Rhône

Le SIVOM Sportif et Culturel a quant à lui émis un avis favorable.

En conclusion, au vu des éléments suivants :

- bassins de vie : ils sont différents entre les communautés de communes de la CCPAT et de la Vallée d'Azergues,
- Assainissement : différence des agences de l'Eau (Loire Bretagne et Méditerranée Corse)



- Economique : absence de centres d'intérêts communs entre les zones d'activités

Il est proposé au Conseil :

- D'émettre un avis défavorable à ce projet de Schéma de Coopération Intercommunale
- D'approuver la position du Syder
- D'approuver le principe d'une convention de substitution au SIVOM Sportif et Culturel

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré :

- A la majorité absolue, EMET un avis défavorable à ce projet de Schéma de coopération intercommunale :
 - o Ne souhaitant pas le rapprochement avec la Communauté de Communes de Lamure s/ Azergues
 - o Souhaitant un rapprochement avec les 5 communes de la Loire, à savoir Sevelinges, Le Cergne, Lagresle, Combre et St Victor s/ Rhins
 - o Ne souhaitant pas l'intégration des 3 communes du Rhône, à savoir : Chamelet, Létra, St Paule du Rhône
- à l'unanimité, APPROUVE la position du SYDER
- à l'unanimité, APPROUVE le principe d'une convention de substitution au SIVOM Sportif et Culturel

2 / PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. Jean-Marc BERTHOUX, Adjoint à la Sécurité et Prévention, rapporteur, rappelle que lors de sa séance du 16 Juin 2011, le Conseil a pris connaissance du contenu du projet de Plan Communal de Sauvegarde et a été invité à faire connaître ses observations sur ce document avant son approbation prévue au cours de la présente séance.

Il convient de rappeler que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), créé par l'article 13 de la Loi de modernisation de sécurité civile du 13/08/2004, forme avec le plan ORSEC une nouvelle chaîne de gestion des événements portant atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement.

Sa mise en place est obligatoire pour toutes les communes dotées d'un plan de prévention des risques approuvé, ou concernées par un plan particulier d'intervention.

Les membres de l'assemblée ont pu prendre connaissance de ce projet de PCS, dont un exemplaire a été remis à chacun, et sont invités à formuler leurs observations.

Mme CHAUMETTE demande une mise à jour de la liste des médecins.

Mme VINCENT demande sa mise à jour régulière de ce document sans pour autant procéder à sa réédition complète.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde proposé qui sera transmis aux Services de Secours
- AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier

3 / RAPPORT 2010 SUR LA GESTION DES DECHETS

M. Jean-Claude CHOLLET, Adjoint délégué à la Voirie, rapporteur, expose que le rapport annuel 2010 sur l'exploitation Service Gestion des Déchets dressé par M. le Président de la Communauté de Communes d'Amplepuis-Thizy, nous a été communiqué comme chaque année.

Conformément à la réglementation, ce rapport doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

La synthèse de ce document présente les éléments suivants :

La CCPAT assure la compétence collecte des déchets depuis le 01/01/1994.

16 communes de la CCPAT desservies, une population de 20 907 habitants (INSEE 2009),

soit 8724 ménages, sur un territoire de 227 km²,

3 déchetteries principales : Amplepuis, Bourg-de-Thizy, Cours la Ville.

3 déchetteries annexes : Mardore, St Just d'Avray, St Vincent de Reins.

Collecte des Ordures Ménagères :

Collecte assurée par le service « Ordures Ménagères » de la Déchetterie de Bourg-de-Thizy située au lieu-dit « Mallebarde » :

1 fois par semaine en Campagne

3 fois par semaine en Centre-Ville

Matériel de collecte : 3 bennes de 19 T et 1 benne de 19 T de réserve .

Sur Bourg-de-Thizy, 206 containers OM et 78 containers Emballages

Variation de fréquentation de la déchetterie de Bourg-de-Thizy entre 2009 et 2010 : + 45 %.

Une présentation synthétique sur écran est faite de ce rapport.

Ce rapport et sa fiche de synthèse sera en libre consultation en Mairie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE de la communication de ce rapport et de sa mise à disposition au secrétariat de la Mairie.**



4 / AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DU CAP :

Lot n° 1 : Démolition - Maçonnerie VRD – Espaces Verts

Lot n° 3 Etanchéité –

Lot n° 10 : Electricité Courants Forts et Faibles

M. Daniel LARGENT, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, rappelle que les travaux du CAP prévoyant l'agrandissement de la salle du CAP, la réhabilitation des sanitaires au Boulodrome et la reprise de toitures des bâtiments se poursuivent.

Les marchés de travaux ont été signés avec les entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée.

Des travaux supplémentaires sont à prévoir pour tenir compte de certaines adaptations et compléments nécessaires, à savoir :

- Lot n° 1 – Démolition/Maçonnerie/VRD- Espaces Verts – Ets PHILIBERT :

avenant de 8 159.50 € ht soit 9 758.76 € tt

Il concerne les travaux suivants, à la demande du bureau de contrôle :

- Terrassements complémentaires pour atteindre le bon sol désigné
- Substitution complémentaire en tout venant
- Gros béton coulé pleine fouille
- Plus-value pour terrassements préalables
- Essais à la plaque

- Lot n° 3 - Etanchéité Ets Etanchéité Roannaise :

avenant de 6 530.50 € ht soit 7810.48 € ttc

Il concerne les travaux suivants :

- Dépose de couverture existante
- Mise en place de couverture laqué

- Lot n° 10 – Electricité Courants Forts et Faibles – Ets DUGELET :

avenant de 500.50 € ht soit 598.60 € ttc

Il concerne les travaux suivants, à la demande du bureau de contrôle :

- Isolation de la résistance dans la noue du bâtiment CAP
- Sortie de câble dans la noue de la nouvelle toiture CAP
- Fourniture et pose d'une VMC dans le WC du boulodrome

Afin de régulariser ces prestations supplémentaires, il convient de modifier par avenants les marchés signés avec les entreprises.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les avenants proposés
- AUTORISE M. le Maire à les signer et lui donne tous pouvoirs à cet effet

5 / CONTRAT PLURIANNUEL 2009/2012 – projet d'avenant n° 3 et mobilisation des subventions 2011

M. Daniel LARGENT, 1^{er} Adjoint, rapporteur, rappelle que dans le cadre du contrat pluriannuel 2009-2012, passé entre le Département du Rhône et la Commune de Bourg-de-Thizy, approuvé par délibération du 26 mars 2009, modifié par avenants n° 1 et n° 2, la Commune bénéficie de subventions pour la réalisation d'opérations d'investissement.

Les Services du Conseil Général nous ont fait part de la modification des taux de subvention 2011, qui passent :

- de 45 % à 55 % pour les opérations prioritaires
- de 20 % à 35 % pour les autres opérations

Cette décision du Conseil Général ne remet pas en cause le montant global de subvention de notre Contrat Pluriannuel, mais entraîne une modification de l'enveloppe de travaux prévus et le rajout d'une année supplémentaire afin de ne pas diminuer le volume de notre enveloppe de subventions. Toutefois, cette modification nécessite la signature d'un nouvel avenant à notre contrat.

En outre, nous avons envisagé une modification de notre contrat Pluriannuel pour tenir compte de l'évolution de certaines de nos opérations d'investissement.

Le nouveau canevas de notre Contrat Pluriannuel 2009-2012, tenant compte à la fois des changements de taux et des modifications proposées, doit être validé par le Président du Conseil Général, M. Michel MERCIER.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet d'AVENANT N°3 au contrat pluriannuel 2009/2012**
- **DECIDE de MOBILISER les subventions prévues au titre de l'année 2011, relatives aux opérations n° 1, 7, 9, 10, 14 et 15 de ce contrat**
- **SOLLICITE l'autorisation de démarrage anticipé des opérations**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document**



6 / Modification de la Numérotation de Voirie aux Lotissements « Montfillon » et les « Hauts de Montfillon »

M. Daniel LARGENT, 1^{er} Adjoint, rapporteur, rappelle que suite à la modification du lotissement « les Hauts de Montfillon », et au redécoupage des lots, le plan de composition s'en trouve modifié. Il s'en suit une double numérotation entre certains lots du lotissement « Montfillon » et celui des « Hauts de Montfillon »

Pour remédier à cette situation, il est proposé de corriger la numérotation de voirie conformément au tableau ci-après :

Nom de rues	Numéros de voirie actuelle	Numéros de voirie à modifier	Nom du Lotissement	Lot n°	Section Cadastre	Observations
RUE JULES VERNE	20 bis	22	Hauts de Montfillon	19	AD 690	à modifier
RUE JULES VERNE	22	24	Montfillon 1e tranche	10	AD 591-608-609-610	à modifier
RUE JULES VERNE	24	26	Montfillon 1e tranche	9	AD 607	à modifier
RUE JULES VERNE	26	28	Montfillon 1e tranche	8	AD 606	à modifier
RUE JULES VERNE	28	30	Montfillon 1e tranche	7	AD 593-605	à modifier
RUE SIMONE DE BEAUVOIR	28	12	Hauts de Montfillon	51	AD 732	à modifier
RUE SIMONE DE BEAUVOIR	26	14	Hauts de Montfillon	50	AD 731	à modifier
RUE SIMONE DE BEAUVOIR	24	16	Hauts de Montfillon	49	AD 730	à modifier
RUE SIMONE DE BEAUVOIR	22	18	Hauts de Montfillon	48	AD 729	à modifier
RUE SIMONE DE BEAUVOIR	20	20	Hauts de Montfillon	47	AD 728	à modifier
RUE SIMONE DE BEAUVOIR	16-18	22	Hauts de Montfillon	45-46	AD 726-727	à modifier
RUE SIMONE DE BEAUVOIR	14	24	Hauts de Montfillon	44	AD 725	à modifier
RUE SIMONE DE BEAUVOIR	12	26	Hauts de Montfillon	43	AD 724	à modifier

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE cette proposition,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier,
- Et lui DONNE tous pouvoirs à cet effet

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Conseil est informé des points suivants :

- **Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis la dernière séance :** pour lesquelles la commune n'entend pas exercer son droit de préemption
- **Calendrier des prochaines manifestations :** il est remis à chaque membre de l'assemblée
- **Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal :**

Jeudi 22/09/11 à 20 h
Jeudi 27/10/11 à 20 h
Jeudi 17/11/11 à 20 h
Jeudi 15/12/11 à 19 h

- **Collecte des DASRI 2011 :**
La prochaine collecte des déchets de soins (DASRI) à Bourg-de-Thizy est prévue le 21/12/11 de 8 h à 10 h dans le local sous la poste
- **Remerciements au Conseil :**
de l'association APE des Ecoles Publiques pour l'aide apportée par la Municipalité au cours de l'année scolaire 2010-2011
- **Ilot Darcy :**
Après la visite du bâtiment en construction - la plaquette remise par l'OPAC sur les conditions de location des logements a été transmise à tous les membres du Conseil.
- **Visite de M. le Préfet de Région le 27/06/11 :**
Après s'être rendu à Cours-la-Ville, M. le Préfet de Région a visité la Pépinière d'Entreprises PEPITA, visite à laquelle étaient conviés les membres du Conseil Municipal.



Rapport des Adjointes :

➤ **M. LARGENT**, rend compte des réunions suivantes :

- Le « Florentin » : il informe l'assemblée des points suivants :
 - Pas d'augmentation des loyers
 - 12 studios sont actuellement libres, ce qui entraîne une situation inquiétante
 - Une étude est en cours pour une évolution en appartements
 - Les travaux de rénovation de la salle à manger ont coûté environ 11 000 €
 - Une entrevue avec M. Daulas, Directeur de l'Hôpital Intercommunal, pour envisager l'hébergement des aidants
 - L'établissement a reçu la visite des Elus d'Amplepuis

➤ **M. BERTHOUX**, rend compte des points suivants :

- au titre des Affaires scolaires :

- derniers conseils d'Ecoles :
 - primaire :
 - Augmentation des effectifs à la rentrée de 76 à 83 élèves
 - Bilan du projet d'école orienté sur les axes de la culture, de la citoyenneté et de la lecture
 - Bilan de l'étude du soir après le recadrage effectué à la rentrée de pâques
 - Diverses demandes matérielles
 - maternelle :
 - Baisse des effectifs à la rentrée de 69 à 57 élèves suite à des déménagements
 - Bilan des activités peintures, danses et chants
 - Présentation du document unique d'évaluation des Risques Professionnels des enseignants (DUERP)
 - Diverses demandes matérielles
- Conseil d'Administration du Collège pour le bilan d'activités et les voyages scolaires

- au titre de la Sécurité/Prévention :

- agrément par le Préfet et prestation de serment devant le Tribunal du Policier Municipal, nécessaires à son habilitation pour verbaliser sur notre commune
 - participation à la journée de formation des Référents Sécurité Routière des Communes du Rhône
 - rappel sur les mesures de sécurité sur les chantiers
 - dernière rencontre avec le Lieutenant Treizième de la Gendarmerie le 1^{er} Juillet : point sur les cambriolages, problèmes de circulation, de stationnement et de vitesse, coopération avec le policier municipal, déroulement des procédures pénales longues qui répondent à des règles précises
 - signale les derniers faits divers dans la commune : fuite de gaz au Rond-Point de l'Euro, alerte à la pollution ozone, vitre de la cabine téléphonique cassée
- divers :
- annonce la réussite de notre apprenti Olivier VIRICEL au CAP maintenance des bâtiments de collectivités et lui adresse des félicitations ainsi qu'à son tuteur, Patrick ANSELMINI. Il rappelle qu'il a effectué sur la commune bon nombre de travaux qui n'auraient pas été réalisés
 - donne la synthèse de la visite des élus sur le terrain effectuée le 4 Juillet dernier

➤ **Mme LEPETITGALAND** :

- Informe que la réunion de la Commission du Bulletin Municipal, initialement prévue le 5 Septembre, sera repoussée vers le 15 Septembre et sollicite les membres du Conseil afin d'apporter des idées pour la page de couverture

➤ **M. CHOLLET** : rend compte

- de l'avancement des travaux de la salle du CAP et du Boulodrome
- de la fin prochaine des travaux de réparation des escaliers au cimetière
- de la réalisation du programme de travaux de voirie Point à Temps les semaines 34 et 35
- du maintien de l'ancien système de calcul de la dotation voirie par la Communauté de Communes
- propose d'envisager une réunion de voirie sur les illuminations, la date restant à fixer

➤ **Mme CHAUMETTE** : rend compte

- de la réunion sur l'épicerie sociale dont le bilan présente un déficit d'environ 705 € et informe de la proposition de M. MERCIER de transférer la gestion de ce service aux CCAS
- de la dernière assemblée générale du Centre Social

➤ **M. HERRADA** :

- propose d'organiser courant septembre une réunion de commission du Marché de Noël
- donne le compte rendu de la dernière assemblée générale de l'ASTBT

➤ **M. le Maire** :



- Informe de la parution de la gazette « Le fil » sur le développement économique
- Annonce l'ouverture de la piscine de Thizy

PAROLE AUX CONSEILLERS :

M. BOUDON :

- Signale un problème de desserte de la télévision par le câble :
Il lui est suggéré de réinitialiser le décodeur
- Demande des précisions sur les horaires de travail du policier municipal :
M. Berthoux précise que la convention de mise à disposition prévoit un horaire hebdomadaire de 14 h qu'il gère en fonction des nécessités
- déplore l'utilisation intempestive du terrain synthétique et regrette que le policier municipal ne soit pas toujours présent au bon endroit
- déplore le manque d'entretien de certaines parcelles de terrain de particuliers et demande ce qui peut être fait en ce sens

Mme GLATARD :

- déplore l'utilisation anarchique du terrain des résidences Gouttard par les jeunes
- signale la mauvaise signalisation de la rue barrée débouchant rue de la République

Mme CHAUMETTE : signale la mauvaise orientation du panneau de la rue J. Monnet au Ronzy

M. HERRADA : précise qu'il a été sollicité par des administrés pour la mise en place d'une vidéo-surveillance dans la commune

Mme MAYER :

- propose d'installer des bancs sur le parking vers le stade
- signale la mauvaise orientation du banc installé devant le cimetière

M. FABRE : signale le mauvais état d'entretien du talus de la Rue St-Pierre

Mme VINCENT : signale les difficultés d'accès au cimetière pour les personnes à mobilité réduite

M. BOUDON : signale que la barrière de l'école primaire le long de la rue St-Pierre n'a pas été repeinte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Fait à Bourg de Thizy, le 13 Juillet 2011.

Le Maire,


Jean DESSEIGNÉS

